



L'AFL et le Cerema signent leur première convention de partenariat

En cette rentrée 2021, l'AFL, banque créée et détenue par les collectivités et le Cerema, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, officialisent leur première convention de partenariat triennal afin de créer des synergies entre leurs travaux et offres d'ingénierie et le financement à destination des collectivités.

La transition écologique et son financement au cœur du partenariat

L'AFL est une banque publique de développement, détenue par les collectivités et dont la mission est de mutualiser l'accès de ses collectivités actionnaires au marché obligataire, pour financer l'investissement par l'emprunt. Etablissement public de l'État tourné vers les collectivités territoriales, le Cerema concentre l'expertise publique de l'Etat, notamment en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique.

A travers ce premier partenariat, l'AFL et le Cerema ont pour objectif de renforcer la complémentarité de leurs expertises et de leurs actions respectives au bénéfice des collectivités locales, en particulier en matière de financement de la transition écologique. Trois thématiques de travail sont notamment identifiées : la rénovation énergétique des bâtiments, le programme national "Ponts" et le fonds "Friches".

« Pour faire face aux défis de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique, les collectivités ont besoin d'accompagnements tant sur le plan de l'accès au financement que d'expertise en matière d'ingénierie. Le partenariat entre l'AFL et le Cerema vise à mutualiser nos offres pour faciliter cet accompagnement » confirme Yves Millardet, Président du Directoire de l'AFL.

Pour, Pascal Berteaud, Directeur Général du Cerema « Nous sommes très complémentaires dans notre appui aux collectivités : le Cerema leur apporte son expertise pour les aider à élaborer leurs stratégies, par exemple en matière d'adaptation au changement climatique, tandis que l'AFL leur offre des solutions de financement nécessaires au passage à l'action. Ensemble, nous visons ainsi à accélérer le déploiement des politiques publiques locales de transition. »

Deux axes forts pour structurer le partenariat

L'AFL et le Cerema ont choisi de structurer leur partenariat autour de deux axes forts :

- <u>Un axe « partage d'expertises »</u> permettant au Cerema, de solliciter les compétences de l'AFL dans le cadre de la production de ces travaux, et à l'AFL, de mettre à profit l'expertise du Cerema, en particulier pour la production annuelle de son baromètre de la santé financière des collectivités ou encore pour son étude sur le financement de la transition écologique réalisée avec l'INET.
- <u>Un axe « Communication »</u> pour favoriser l'information des collectivités à travers des interventions de leurs membres ou experts lors des manifestations qu'ils organisent, la diffusion de leurs publications et actualités auprès de leurs réseaux.

A propos de l'AFL

L'AFL a la particularité d'être la seule banque créée par les collectivités locales afin de soutenir l'investissement public porté par le monde local partout en France. Les collectivités en sont les uniques actionnaires et les uniques bénéficiaires. Depuis le début de son activité en 2015, l'AFL a octroyé près de 5 milliards d'euros de crédits à plus de 450 collectivités et est retenue dans 8 consultations sur 10 auxquelles elle participe.

A propos du Cerema

Le Cerema est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique.

Il est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique. Doté d'un savoirfaire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema intervient auprès des services de l'État, des collectivités et des entreprises pour les accompagner dans leurs projets et les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique.